



CODE DE CONDUITE



MÉRIEUX NUTRISCIENCES

POLITIQUE DE CONFORMITÉ

SANCTIONS INTERNATIONALES

(Mai 2023 - V.2)

1. OBJECTIF

Mérieux NutriSciences Corporation (« **MNC** ») est une société américaine détenue par l'Institut Mérieux, société française. Par conséquent, MNC et l'ensemble de ses filiales (collectivement « **Mérieux NutriSciences** ou **Société** ») doivent se conformer aux lois, réglementations et politiques américaines applicables en matière de sanctions internationales administrées par l'*Office of Foreign Assets Control* (« **OFAC** »), et européennes, administrées par les institutions Européennes (ensemble les « **Sanctions Internationales** »). Le respect de ces programmes de sanctions est obligatoire du fait de la domiciliation et de la qualité d'actionnaire de MNC, mais est également requis dans le cadre des relations de Mérieux NutriSciences avec différentes institutions financières.

L'objet de cette Politique est de prévenir la violation de toute sanction internationale par la Société ainsi que de vous donner les informations nécessaires pour que vous soyez en mesure de garantir que la société respecte ses engagements en matière de sanctions internationales.

Cette Politique sur les Sanctions Internationales s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de la société. Les équipes commerciales de Mérieux NutriSciences doivent cependant être particulièrement attentifs au respect de la réglementation en matière de Sanctions Internationales.

Il est de la responsabilité des managers de partager ces directives et recommandations avec l'ensemble des employés de la Société.

Les informations à jour en matière de Sanctions Internationales sont disponibles pour l'ensemble des employés de la Société sur [MXNS Connect/Legal Affairs & Compliance](#).

2. SANCTIONS DE L'OFAC

L'OFAC est une agence du Département américain du Trésor. L'OFAC administre et met en œuvre les sanctions économiques et commerciales fondées sur la politique étrangère américaine et les objectifs de sécurité nationale.

L'OFAC interdit aux entreprises américaines, y compris leurs filiales (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des États-Unis), de s'engager dans des transactions commerciales impliquant certains pays, groupes et individus considérés comme des Ressortissants Spécialement Désignés (« **SDN** »). La liste SDN a été créée par l'OFAC et comprend plus de 15 000

individus/entreprises dans des centaines de pays à travers le monde avec lesquelles les entreprises américaines n'ont pas le droit de faire des affaires. L'OFAC met continuellement à jour la liste SDN, et la version la plus récente est accessible à l'adresse suivante :
<http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>.

3. SANCTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (« **UE** ») met en œuvre le régime de Sanctions des Nations Unies ainsi que les sanctions autonomes conformément aux objectifs déclarés de la politique étrangère et de sécurité commune (« **PESC** ») de l'UE.

Les sanctions de l'UE comprennent à la fois des sanctions économiques et non économiques et comprennent des mesures telles que les embargos sur les armes, les restrictions de voyage, les restrictions sur les marchandises ou le gel des fonds.

Les Institutions Européennes mettent continuellement à jour la liste des sanctions de l'UE et la version la plus récente est accessible à l'adresse suivante :
<https://www.sanctionsmap.eu/#/main>.

4. PAYS CIBLÉS ET TRANSACTIONS INTERDITES

Interdictions globales ou absolues

L'OFAC a mis en place des interdictions **complètes/absolues** pour l'ensemble des transactions effectuées avec tout organisme gouvernemental, groupe, entreprise ou individu présents en :

- Cuba
- L'Iran
- Corée du Nord
- Régions d'Ukraine:
 - Crimée, Donetsk+, et Luhansk+
- Syrie

Mérieux NutriSciences **ne peut pas** faire affaire avec des parties situées dans les pays/régions susmentionnés.

Interdictions sélectives ou ciblées

En plus des interdictions absolues listées ci-dessus, l'OFAC et l'UE ont mis en place des interdictions **sélectives/ciblées** pour certains types de transactions effectuées avec certains organismes gouvernementaux, groupes, entreprises et particuliers présents en :

- Afghanistan
- Balkans*
- Bélarus
- Birmanie (Myanmar)
- République centrafricaine
- Darfour+
- République démocratique du Congo
- Égypte+
- Éthiopie+
- Hong Kong+
- L'Irak
- Liban
- Libye
- Mali
- Nicaragua
- **Fédération de Russie°**
- Somalie
- Sud Soudan
- Soudan
- Tunisie
- Ukraine
- Venezuela
- Yémen
- Zimbabwe

* Cette région comprend : La Serbie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, le Kosovo, la Macédoine et l'Albanie.

+ Indique les nouveaux pays figurant sur la liste depuis la dernière version diffusée.

° **En raison de la multiplication des sanctions en place, la plupart des transactions seront interdites.**

Mérieux NutriSciences **peut** faire affaire avec des parties résidant dans les pays énumérés ci-dessus, mais seulement après confirmation du département juridique que l'activité commerciale envisagée est autorisée et que le partenaire commercial potentiel ne figure pas sur la liste SDN.

Transactions interdites

Une transaction interdite est caractérisée par toute interaction commerciale, même non monétaire, avec un pays sanctionné ou un SDN. En règle générale, cela inclut toutes les transactions directes ou indirectes (par exemple, via un revendeur, un distributeur, un agent, etc.) avec des SDN, telles que :

- Fourniture ou réception de services ;
- Vente ou achat de produits ou de marchandises ; ou
- Communication de demandes ou d'offres effectuées par des personnes sanctionnées.

L'OFAC ou l'UE ont interdit la participation aux activités suivantes avec certains organismes gouvernementaux, groupes, entreprises et particuliers :

- Contre les adversaires de l'Amérique par des sanctions (Iran, Russie, Corée du Nord)
- Trafic de stupéfiants
- Terrorisme
- Cyberactivité
- Armes chimiques
- Magnitsky Act - Atteinte aux droits de l'Homme
- Ingérence étrangère dans les élections américaines
- Non-prolifération
- Contrôles du commerce des diamants bruts
- Organisations criminelles transactionnelles

Mérieux NutriSciences **ne peut pas** faire affaire avec des parties impliquées dans les activités énumérées ci-dessus.

5. INTERACTIONS COMMERCIALES NÉCESSITANT UNE REVUE DE CONFORMITÉ

Ce paragraphe fournit quelques exemples de situations qui nécessiteraient une revue de la conformité en matière de Sanctions Internationales:

- Un nouveau fournisseur de Mérieux NutriSciences Afrique du Sud indique qu'une facture doit être payée à une adresse au Zimbabwe. **Une revue de la conformité en matière de sanctions internationales serait nécessaire.**
- Un client de Mérieux NutriSciences Turquie demande que nous testions des échantillons expédiés depuis un site au Liban. **Une revue de la conformité en matière de sanctions internationales serait nécessaire.**

- Un fournisseur Italien de Mérieux NutriSciences Pays-Bas expédie du matériel depuis son site situé en Irak (même si l'ensemble de la facturation a lieu en Italie). *Une revue de la conformité en matière de sanctions internationales serait nécessaire.*
- Un client Brésilien de Mérieux NutriSciences Brésil demande que nous testions un nouveau produit expédié de Cuba. *Transaction faisant l'objet d'une interdiction absolue - aucun examen nécessaire car nous ne pouvons faire affaire avec aucune partie ayant un lien avec Cuba.*

6. CONFORMITÉ DE MXNS AUX SANCTIONS INTERNATIONALES

Pour accompagner les filiales opérationnelles de Mérieux NutriSciences et leurs équipes commerciales dans le respect des sanctions OFAC et UE, nous avons défini un processus comportant un certain nombre d'étapes à respecter :

Si le client ou le vendeur opère dans un pays faisant l'objet d'une interdiction Complète/Absolue : **TOUTES LES INTERACTIONS COMMERCIALES DOIVENT CESSER IMMÉDIATEMENT.** Contactez immédiatement le département juridique à l'adresse compliance@mxns.com si vous pensez que nous sommes engagés dans une relation avec une partie présente dans un pays faisant l'objet d'une interdiction Complète/Absolue.

Si le client ou le fournisseur opère dans un pays faisant l'objet d'une interdiction ciblée :

- a. Remplissez et envoyez au client/fournisseur la lettre et le Formulaire de Certification de Conformité figurant en Annexe A.
- b. Une fois que le client/fournisseur a renvoyé le Formulaire de Certification de Conformité *complété et signé*, veuillez soumettre les éléments suivants au département juridique à l'adresse compliance@mxns.com *avant* de s'engager dans une relation avec la partie concernée:
 - Le Formulaire de Certification de Conformité complété et signé par le client/fournisseur potentiel.
 - Tout autre nom commercial du client/fournisseur qui n'apparaîtrait pas sur le Formulaire, ainsi que le nom de tout individu ;
 - Toute autre adresse postale pertinente en plus de l'adresse fournie dans le Formulaire (si, par exemple, nous effectuons des tests dans une usine qui a une adresse différente de l'adresse juridique indiquée) ; et
 - Une brève description de la relation commerciale envisagée (c'est-à-dire, MXNS Afrique du Sud testerait des échantillons de produits alimentaires prélevés par la partie X au Zimbabwe, ces échantillons seraient expédiés par la partie X directement à MXNS Afrique du Sud. MXNS Afrique du Sud facturerait ensuite la partie X à son adresse au Zimbabwe.)
- c. Le département juridique vérifiera la liste SDN et/ou les pays faisant l'objet de sanctions par l'UE pour confirmer s'il est acceptable ou non de faire affaire avec le client ou le fournisseur. Une telle demande sera priorisée afin d'assurer une réponse rapide et opportune ; cependant, le département juridique doit être contacté dès que possible.
- d. Si le département juridique établit qu'un client ou fournisseur figure sur la liste SDN et/ou fait l'objet de sanctions par l'UE, vous serez invité à envoyer une lettre de refus ou une communication similaire au client ou fournisseur potentiel. Un exemple est joint en Annexe B.

- e. Si le département juridique établit qu'un client ou fournisseur ne figure pas sur la liste SDN et/ou ne fait pas l'objet de sanctions par l'UE, vous recevrez l'autorisation de poursuivre la relation commerciale envisagée.

7. RÉGLEMENTATION LOCALE FOURNISSANT DES RÈGLES DIFFÉRENTES DE CETTE POLITIQUE

Cette Politique vise à fournir une norme minimale commune. Dans l'hypothèse où une loi applicable prévoirait des standards plus élevés ou une norme additionnelle, ces normes devraient être suivies en plus de la présente Politique. Cependant, si le respect de cette Politique entre en conflit avec une loi applicable, vous devez respecter la loi et informer le département juridique et Compliance de l'existence d'un tel conflit.

8. NON-RESPECT

Le non-respect des exigences de la présente Politique ou des procédures qu'elle édicte entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. S'il est prouvé que la Société a violé la réglementation applicable aux Sanctions Internationales, la Société, ainsi que des particuliers, pourraient faire l'objet de sanctions pénales et civiles.

9. SOULEVER DES QUESTIONS OU SIGNALER DES RISQUES IDENTIFIÉS

Cette Politique ne traite pas de toutes les situations que vous pourriez rencontrer professionnellement. Si vous êtes confrontés à une situation pouvant présenter un risque et que vous ne savez pas comment y faire face, vous devez demander conseil. Une assistance est à votre disposition auprès de votre manager et/ou de votre département juridique

Vous pouvez contacter le département juridique et Compliance par email à l'adresse compliance@mxns.com. Vos questions et préoccupations resteront confidentielles dans la mesure du possible et feront l'objet d'un suivi rapide et approprié.

* *
*

Annexe A - Lettre et formulaire de certification de conformité

[Date]

[Nom de la Société]

[Adresse de la Société]

Re : Nouvelle relation d'affaires et certification de conformité aux sanctions internationales

Cher(e) _____ :

[Nom de la filiale MXNS] (« Mérieux NutriSciences - [Pays] ») est une société détenue par Merieux NutriSciences Corporation, une société américaine (« MXNS »), elle-même détenue par l'Institut Mérieux, une société française. En conséquence, les lois américaines et européennes applicables à MXNS s'appliquent également à Mérieux NutriSciences– [Pays]. Par conséquent, Mérieux NutriSciences - [Pays] doit se conformer aux lois, réglementations et politiques relatives aux sanctions internationales tant aux États-Unis, telles qu'administrées par l'Office of Foreign Assets Control, qu'en Europe, telles qu'administrées par les Institutions Européennes (ensemble les « Sanctions Internationales ») pour s'engager dans une relation commerciale avec des parties établies dans certains endroits dans le monde.

Vous recevez cette lettre puisque vous avez été identifié comme une entreprise opérant dans l'une des localisations soumises à des mesures restrictives sur le plan international. Dans ce cadre, nous faisons appel à votre aide et nous vous demandons de contribuer en remplissant la certification ci-dessous afin que nous puissions garantir le respect de la réglementation applicable en matière de Sanctions Internationales. Par le biais de la certification ci-dessous, il est nécessaire pour Mérieux NutriSciences d'obtenir les informations requises pour l'ensemble de vos affiliées susceptibles d'être impliqués dans notre relation commerciale. Dans ce cas, affiliée doit être entendue comme les entités qui contrôlent, sont contrôlées par ou sont sous un contrôle commun avec votre Société.

Veillez noter que nous ne pouvons pas engager d'autres discussions commerciales tant que nous n'avons pas reçu de votre part une copie complétée et signée de la présente certification. Nous vous remercions par avance pour votre aide.

Cordialement,

[Nom du Manager/directeur]

[Nom de la filiale MXNS]

Conformité de la Société à la réglementation applicable en matière de Sanctions Internationales et Certification

Raison sociale de la société (« Société ») :

.....

Siège social de la Société :

.....

Nom et adresse du ou des actionnaires majoritaires/responsables de la Société impliqué(s) dans la transaction avec Mérieux NutriSciences:

.....
.....
.....

Périmètre des services à fournir à/par Mérieux NutriSciences, en ce inclus le type de produits/marchandises analysés par Mérieux NutriSciences (si applicable) :

.....
.....
.....

Source de référence à Mérieux NutriSciences, le cas échéant :

.....

Adresse du site Web et supports marketing, le cas échéant :

.....

La société s'engage par la présente à ne pas être un Ressortissant Spécialement Désigné identifié par l'OFAC dans la liste suivante : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx> et à ne pas figurer dans la liste des personnes, groupes et entités faisant l'objet de sanctions de la part de l'UE, disponible à l'adresse suivante: <https://www.sanctionsmap.eu/#/main>.

La Société s'engage en outre à informer immédiatement Mérieux NutriSciences si elle avait des raisons de soupçonner qu'elle pourrait devenir un Ressortissant Spécialement Désigné ou faire l'objet de sanctions de la part de l'UE.

Signature :

Titre :

Nom :

Date :

Pièce B - Lettre de refus

[Date]

[Nom de la Société]

[Adresse de la Société]

Objet : Avis de refus de s'engager dans une relation commerciale

Cher (e) [] :

[Nom de la filiale MXNS] (« Mérieux NutriSciences - [Pays] ») est une société détenue par Merieux NutriSciences Corporation, une société américaine (« MXNS »), elle-même détenue par l'Institut Mérieux, une société française. En conséquence, les lois américaines et européennes qui s'appliquent à MXNS s'appliquent également à Mérieux NutriSciences–[Pays]. Mérieux NutriSciences - [Pays] doit donc se conformer aux lois, réglementations et politiques relatives aux sanctions internationales tant aux États-Unis, telles qu'administrées par l'Office of Foreign Assets Control, qu'en Europe, telles qu'administrées par les Institutions Européennes (ensemble les « Sanctions Internationales ») pour s'engager dans une relation commerciale avec des parties établies dans certains endroits dans le monde.

Nous avons le regret de vous informer qu'il a été établi que nous ne pouvons nous engager dans aucune transaction commerciale avec votre Société en raison de la réglementation applicable en matière de Sanctions Internationales. Si vous pensez que cette décision a été prise par erreur, ou si vous avez des questions, veuillez contacter compliance@mxns.com.

Cordialement,

[Nom du Manager/directeur]

[Nom de la filiale MXNS]